

AFCEN RCC-F Errata 005 – FR

Octobre 2024

afcen

AFCEN

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège administratif : AFCEN, 1 Place Jean Millier, F-92400 Courbevoie

© AFCEN 2024 – Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays

AFCEN RCC-F Errata 005

NOTE AUX UTILISATEURS

Ce document apporte les corrections décrites dans le tableau ci-dessous, pour les éditions du code, versions et paragraphes mentionnés.

Edition(s)	Version(s)	Descriptif de l'errata	Paragraphe(s)
2020	Français	<i>Erreur de numérotation</i>	<i>B1434/B1440</i>

Les pages modifiées sont présentées successivement pour l'édition 2020.

Les parties de texte modifiées apparaissent en

- ~~Rouge barré~~ pour le texte supprimé
- Vert pour le texte ajouté

B 1433 *Séisme*

- 1) Un incendie indépendant est postulé en phase long terme post-séisme au plus tôt deux semaines après un séisme de dimensionnement.
- 2) Le concept de protection suivant doit être appliqué :

Lorsqu'ils sont valorisés dans la démonstration de sûreté, la sectorisation, la détection et les systèmes de lutte contre l'incendie présents dans les bâtiments contenant des SSC nécessaires pour atteindre et maintenir un état d'arrêt sûr à la suite d'un accident de référence doivent résister à un séisme de dimensionnement (l'exigence concernera l'[opérabilité](#), la [capacité fonctionnelle](#) ou l'[intégrité](#), voir exemple en annexe B).

De plus, le reste des matériels de protection contre l'incendie fait l'objet de la démarche « [séisme évènement](#) » (en tant qu'agresseur potentiel de SSC importants pour la sûreté nucléaire). Les exigences résultantes de tenue au séisme seront adoptées pour ces matériels.

~~**B 1440** *Inondation externe, Grand froid, Grand chaud*~~**B 1434** *Inondation externe, Grand froid, Grand chaud*

Par principe, les composants de la protection contre l'incendie valorisés dans la démonstration de sûreté nucléaire doivent être protégés contre les effets d'une inondation externe, les effets d'un grand froid et ceux d'un grand chaud.

B 1440 **Incendie en opération de maintenance et/ou en état d'arrêt**

Le concept de protection incendie défini ci-avant s'applique également aux états d'arrêt. Par opposition à la plupart des états du réacteur, le personnel présent est nombreux dans ces périodes de maintenance, notamment dans le bâtiment réacteur. Ceci ne peut que faciliter la détection et l'extinction rapide d'un départ de feu et donc en réduire les conséquences.

- 1) Des procédures administratives spécifiques (permis de feu, surveillance renforcée, etc.) doivent être mises en place pour toute situation différant du concept de protection incendie général,
- 2) Une attention particulière sera portée à l'ajout de charges combustibles et de [sources d'ignition](#) (soudure, peinture, solvants, etc.) ainsi qu'aux dégradations des moyens de protection incendie (rupture d'[intégrité](#) de la sectorisation d'incendie par porte ouverte, etc.) qui doivent faire pour chaque situation d'arrêt l'objet d'une vérification de la non-remise en cause des conclusions de l'[analyse de vulnérabilité](#),
- 3) Les stockages temporaires (entrepôts) ou permanents de [charges calorifiques](#) pendant les différents états de tranche ainsi que les ateliers comportant des postes fixes de travaux par point chaud doivent être recensés et faire l'objet d'une analyse des risques, de façon à ce que ces stockages ne remettent pas en cause la conception d'origine assurant la maîtrise du risque incendie.

B 1450 **Incendies et agressions externes extrêmes**

Les enseignements de l'accident de Fukushima Daiichi en 2011 ont conduit à différentes stratégies au sein des pays utilisant l'énergie nucléaire.

Les approches globales peuvent être, par exemple, basées sur une approche probabiliste renforcée ou bien sur une approche déterministe basée sur la protection des équipements de protection ultime en cas de [DEH](#) (Design Extension Hazard).

Dans ce contexte, l'incendie apparaît comme un effet induit potentiel susceptible de mettre en danger les équipements nécessaires pour faire face aux [DEH](#). Si nécessaire, la prévention des initiateurs d'incendie doit être basée sur une qualification ou sur la vérification de niveaux d'agressions externes mis à jour (par exemple les séismes) avec une